



CIRCUIT NATIONAL RIMFIRE MATCH POSTAL

1. Principes généraux

Chaque tireur inscrit devra tirer 3 cartons dans une ou plusieurs des périodes suivantes en respectant le règlement WBSF Rimfire en vigueur.

Période 1 : Automne : 23 septembre 2019 au 21 décembre 2019.

Période 2 : Hiver : 22 décembre 2019 au 19 mars 2020.

Période 3 : Printemps : 20 mars 2020 au 20 juin 2020.

Période 4 : Été : 21 juin 2020 au 22 septembre 2020.

Prix : 5 € les 3 cartons. Un classement final sur les 3 cartons sera réalisé à la fin de chaque période et publié sur le site fédéral. Aucun record officiel ne sera enregistré.

Chaque club désirant participer à ce match postal devra :

- **S'inscrire officiellement auprès du représentant fédéral national et de son responsable régional correspondant (coordonnées en fin de document),**
- Désigner un responsable au sein de son club,
- Envoyer la liste des tireurs inscrits dans ce club pour la période donnée.

2. Mise en œuvre

Le responsable du club enverra une liste définitive et nominative des tireurs désirants faire le match postal dans ses structures pour la période déterminée, dix jours avant le début de cette période. Les engagements correspondants seront joints en chèque à l'ordre de la FFTir. Aucune modification des engagés ne sera faite pour une période donnée, une fois la liste et le chèque envoyés.

Une fois la liste des engagés reçue avec l'inscription correspondante, le représentant fédéral régional enverra les cartons nominatifs correspondant au responsable du club. Un tireur licencié pourra s'inscrire dans le club de son choix avec l'accord du responsable du club accueillant pour une période donnée.

Chaque tireur recevra 3 cartons à son nom avec le cachet MNP Rimfire et la signature du représentant fédéral régional. Il devra tirer ses 3 cartons sous la responsabilité du responsable du club au cours d'une période pour laquelle il se sera inscrit.



Le responsable du club se chargera de compter les cartons et de piger les impacts litigieux avec une pige 22lr ISSF agréée. Le responsable du club collectera les cartons des tireurs inscrits dans son club pour la période donnée.

Le responsable du club enverra l'ensemble des cartons tirés de la période avec la liste et le montant de l'inscription pour la période suivante au représentant fédéral régional. Le représentant fédéral régional est chargé de contrôler les cartons et faire le classement informatique du match postal de sa région et de l'envoyer au représentant fédéral national.

L'ensemble des résultats sera publié sur le site fédéral, dans les meilleurs délais à la fin de la période.

Les frais d'envoi des cartons au responsable du club seront à la charge de la FFTir. Les frais d'envoi des cartons au représentant fédéral régional seront à la charge du club.

Les clubs souhaitant s'inscrire pour le match national postal Rimfire devront s'inscrire auprès du représentant fédéral régional correspondant. Une fois l'ensemble des inscriptions collectées, le responsable du club recevra les cartons nominatifs des tireurs désirants faire le match national postal Rimfire dans son club.

Les inscriptions des clubs devront être envoyées uniquement par courriel au représentant régionaux :

- Pour la période 1, « Automne », avant le 13 septembre 2019.
- Pour la période 2, « Hiver », avant le 12 décembre 2019.
- Pour la période 3, « Printemps », avant le 10 mars 2020.
- Pour la période 4, « Été », avant le 11 juin 2020.

Les chèques (à l'ordre de la Fédération Française de Tir) correspondants aux inscriptions des différentes périodes devront être envoyés dix jours avant le début de cette période, par courrier aux représentants régionaux :

Représentant fédéral national

Rémi MORENO-FLORES

06 81 08 80 23

rmorenoflores@fftir.org

Région IDF-NORD

Jean SZALKA

21, Rue des Floralies
59300 VALENCIENNES

06 46 76 56 38

jean.szalka@orange.fr

Région GRAND-EST

Jean-Louis LOUBIER

207 Avenue F. Roosevelt
69500 BRON

06 45 02 41 61

jean-louis.loubier@laposte.net

Région SUD

Jeannot WEISS

95 route des Pérusiens
n°2 Lot Provençaux
13580 LA FARE LES OLIVIERS

06 13 59 08 16

jeannot.weiss@orange.fr



3. Nouveautés pour la saison 2019/2020

Possibilité de tirer le match postal lors d'un match du Trophée Espinet. A partir de septembre 2019, possibilité est donnée aux tireurs de tirer le match postal avec ses cartons dans des conditions officielles de compétition, durant un match Espinet organisé par un club. Cette possibilité permet au tireur de voir compter son match postal également au classement Espinet. La procédure de mise en œuvre est décrite ci-dessous :

1. Tous les clubs organisateurs de match « trophée Espinet » devront ajouter une case « match postal » sur leur fiche d'inscription. Le montant de cette participation est laissé à la discrétion du club organisateur ;
2. Le tireur désireux de tirer le match postal au match Espinet choisi s'inscrit auprès du club organisateur en cochant la case « match postal ». Il précisera s'il compte prendre un repas ou non. Le club organisateur prendra en compte son inscription dans le plan de tir et lui demandera ses cartons le jour du match, avant le début de la première série ;
3. Le tireur commande ses cartons du match postal, en suivant la procédure habituelle décrite précédemment ;
4. Le tireur tire son match au club à l'heure prévue selon le plan de tir avec ses cartons du match postal, en les ayant transmis au préalable lors de son arrivée aux organisateurs qui les numérotent et les placeront avec les autres cartons sur le portecible ;
5. Une fois les cartons comptés par l'arbitre et le temps de réclamation écoulé, le tireur récupère ses cartons et suit la procédure habituelle (envoi des cartons aux responsables inter-régionaux pour comptabilisation dans le palmarès de la saison). Le score du match comptera pour le match Espinet, et pour le classement du match postal national de la saison.